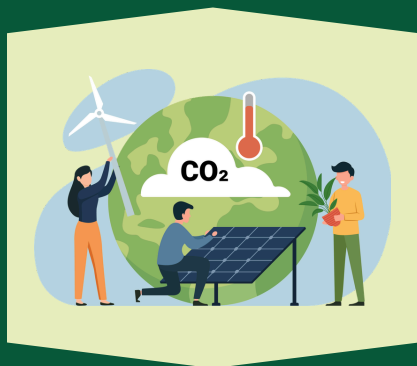


Plan de lutte et d'adaptation aux changements climatiques

2026-2030



Mot de la mairesse



Marie-Elaine Pitre
Mairesse

Vous avez été nombreux à participer à la consultation publique sur la lutte et l'adaptation aux changements climatiques, et cette mobilisation remarquable dit tout de l'importance que vous accordez à l'avenir de votre communauté et de notre planète.

C'est avec fierté que nous lançons ce premier plan, fruit de cet engagement collectif. Structuré autour de 4 orientations, 11 objectifs et 50 mesures, il guidera nos actions pour les 5 prochaines années et harmonisera les initiatives municipales avec celles de la Communauté métropolitaine de Montréal et de la MRC Thérèse-De Blainville. Ensemble, bâtissons un milieu de vie plus résilient et durable pour les générations futures.

Mot de la direction générale

Ce plan est avant tout le fruit d'un travail d'équipe remarquable. Je tiens à souligner l'engagement et le professionnalisme des membres du personnel qui ont contribué à cette démarche avec rigueur et dévouement. Leur expertise a été essentielle pour traduire les préoccupations de notre communauté en actions concrètes et réalistes.

En intégrant ce plan à notre planification municipale à l'horizon 2030, nous affirmons clairement que d'agir face aux enjeux climatiques et de biodiversité est une priorité institutionnelle pour la Ville de Rosemère — pas seulement une intention, mais un engagement que nous concrétisons ensemble.



Catherine Adam
Directrice générale

Table des matières

Liste des acronymes	3
Mise en contexte	4
Processus consultatif	5
Le plan en bref	6
Volet lutte contre les changements climatiques	7
Les émissions de GES à Rosemère	8
Orientation 1	9
Objectif 1.1	9
Objectif 1.2	10
Objectif 1.3	11
Objectif 1.4	12
Volet adaptation aux changements climatiques	13
Orientation 2	14
Objectif 2.1	14
Objectif 2.2	15
Orientation 3	16
Objectif 3.1	16
Objectif 3.2	17
Objectif 3.3	18
Orientation 4	19
Objectif 4.1	19
Objectif 4.2	20
Conclusion	21

Liste des acronymes

ATCL	Programme Accélérer la transition climatique locale
EVEE	Espèce végétale exotique envahissante
FQM	Fédération québécoise des municipalités
GES	Gaz à effet de serre
ICI	Industries, commerces et institutions
MADA	Municipalité amie des aînés
MRC	Municipalité régionale de comté
MTMD	Ministère des Transports et de la Mobilité durable
PEPPSEP	Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable
PLACC	Plan de lutte et d'adaptation aux changements climatiques
PMGMR	Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles
PP	Projet porteur issu de la planification stratégique 2024-2030



Mise en contexte

Les changements climatiques se manifestent déjà dans notre quotidien : épisodes de chaleur plus fréquents, pluies intenses, variations saisonnières inhabituelles et impacts sur nos milieux naturels et nos infrastructures. Ces transformations représentent des défis concrets pour la qualité de vie, la sécurité et le développement de notre collectivité. La Ville de Rosemère a déjà mis en place plusieurs initiatives pour réduire son empreinte environnementale et mieux protéger son territoire. Elle entend poursuivre ces efforts et agir de façon proactive et responsable pour contribuer activement à la transition climatique.

Ce plan de lutte et d'adaptation aux changements climatiques constitue une feuille de route pour les 5 prochaines années. Il propose des actions concrètes, adaptées à notre territoire et à nos priorités, afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre, renforcer notre capacité à faire face aux impacts des changements climatiques et assurer un avenir durable pour les générations actuelles et futures.

Lutte

Qu'est-ce que la lutte contre les changements climatiques ?

La lutte contre les changements climatiques regroupe les actions visant à s'attaquer aux causes du réchauffement climatique, c'est-à-dire en réduisant les émissions de gaz à effet de serre (GES) et en limitant notre empreinte carbone. Elle repose surtout sur des choix et des pratiques qui favorisent une utilisation plus responsable de l'énergie, afin de ralentir l'ampleur des changements climatiques.



Adaptation

Qu'est-ce que l'adaptation aux changements climatiques ?

L'adaptation aux changements climatiques comprend les actions qui permettent de renforcer la capacité de la collectivité à mieux faire face aux impacts déjà visibles ou attendus des changements climatiques. Elle vise à ajuster l'aménagement du territoire, les pratiques et les infrastructures pour protéger la population, soutenir des écosystèmes résilients et assurer la continuité des services essentiels.



**Deux approches
complémentaires pour
protéger durablement la
collectivité**

Processus consultatif

L'élaboration du plan s'est appuyée sur un processus consultatif combinant une consultation publique en ligne et une série d'ateliers et de rencontres de travail avec les services municipaux et le comité consultatif en environnement de la Ville.

Cette démarche a permis de recueillir à la fois les préoccupations et les idées de la population, ainsi que l'expertise et la connaissance opérationnelle du personnel municipal afin de préciser les orientations et les mesures du plan.



“

Je suis fière d'avoir contribué à l'élaboration de ce premier plan. Cette démarche collaborative nous a permis de définir des actions qui répondent aux préoccupations de notre collectivité, tout en étant pleinement adaptées aux capacités réelles de la Ville pour leur mise en œuvre.

”

Caroline Dufour, Conseillère au développement et à la gestion durable du territoire

20

jours de
consultation

2 857

visites sur la plateforme
de consultation

436

réponses au
sondage

3

consultations des
services
municipaux

18

membres du
personnel municipal
impliqués

Comité de pilotage

- Caroline Dufour, Service de planification et développement durable du territoire
- Nathalie Legault, Service de planification et développement durable du territoire
- Simon Coulombe, Service des travaux publics
- Sonia Montpetit, Service de l'urbanisme
- Luc Lavallée, Service des loisirs et de la vie communautaire
- Daniel Grenier, Service des communications
- Catherine Joly-Lapalice, Service de planification et développement durable du territoire
- Jean-François Lévis, Service de l'urbanisme

Le plan en bref

4

Orientations

11

Objectifs

50

Mesures

ORIENTATION 1

CONTRIBUER À L'ATTÉNUATION DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

- Objectif 1.1** Mettre en place des mesures pour atteindre 15% de réduction des émissions de GES de la Ville d'ici 2035
- Objectif 1.2** Réduire de 27% les émissions liées à la gestion des matières résiduelles
- Objectif 1.3** Favoriser la réduction des émissions de GES liées au transport de la collectivité par la mise en place de solutions de mobilité durable
- Objectif 1.4** Retirer 50% des réservoirs de mazout par rapport à 2024

ORIENTATION 2

ADAPTER LE TERRITOIRE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES EN RENFORÇANT SA RÉSILIENCE

- Objectif 2.1** D'ici 2030, investir 1,2 millions de dollars supplémentaires pour limiter les impacts des pluies abondantes et des inondations, à l'aide des subventions disponibles
- Objectif 2.2** Favoriser la réduction des îlots de chaleur

ORIENTATION 3

PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ

- Objectif 3.1** Réaliser des travaux de contrôle d'espèces végétales exotiques envahissantes (EVEE) sur une superficie de 1.5 hectare et mettre en place des mesures préventives pour éviter la propagation et l'introduction des EVEE
- Objectif 3.2** Aménager des zones de biodiversité sur une superficie de 7 hectares d'espaces verts
- Objectif 3.3** Contribuer à la restauration et à la conservation de 2 milieux humides et hydriques de grande valeur écologique

ORIENTATION 4

ACCROÎTRE LES CONNAISSANCES, LA MOBILISATION ET L'ENGAGEMENT

- Objectif 4.1** Développer une plateforme géomatique pour centraliser, visualiser, analyser et diffuser les données environnementales et climatiques du territoire
- Objectif 4.2** Réaliser 4 mesures visant la sensibilisation et la participation de la communauté

Volet lutte contre les changements climatiques

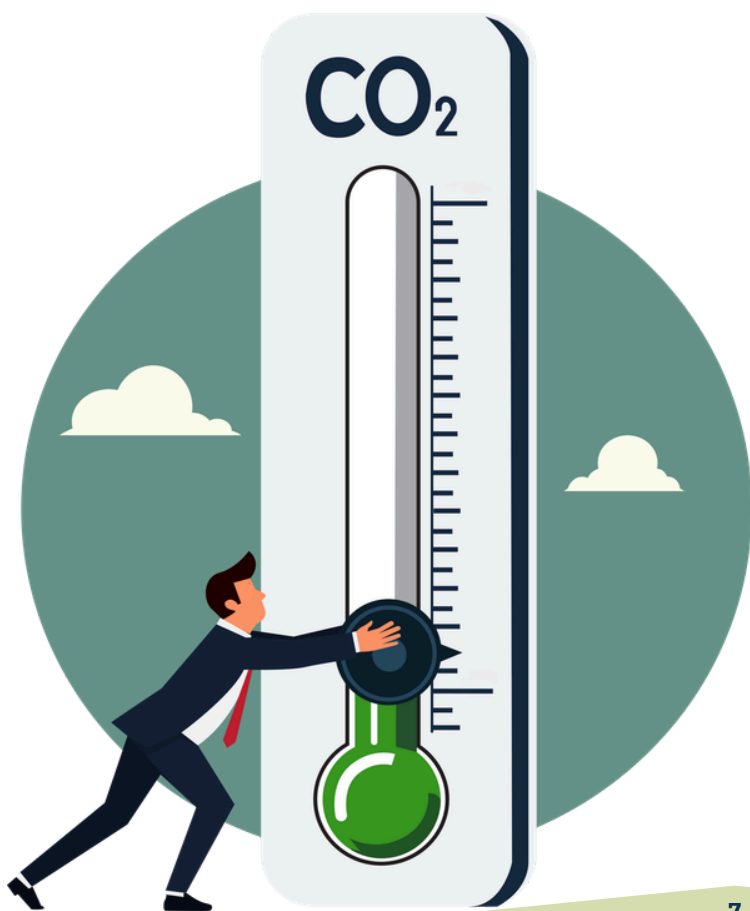
Le plan de lutte et d'adaptation aux changements climatiques (PLACC) de Rosemère s'inscrit dans une démarche cohérente avec les efforts régionaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES). En se dotant **d'objectifs de réduction à l'échelle locale**, la Ville de Rosemère agit de façon proactive pour diminuer son empreinte carbone et orienter ses décisions vers une réduction concrète des émissions de GES. Les réductions des émissions de GES ainsi visées constituent une contribution essentielle aux cibles de réduction régionales du Plan climat de la MRC de Thérèse-De Blainville, fixées pour 2035.

Ensemble, ces engagements permettent d'harmoniser les actions municipales et régionales afin d'accélérer la transition climatique sur l'ensemble du territoire. Certaines mesures du PLACC jouent un **rôle structurant à court terme** en préparant les interventions à venir dans les prochaines années, notamment grâce à des études, analyses ou démarches de planification. Bien qu'elles n'entraînent pas de réductions des émissions à court terme, ces étapes sont indispensables pour concevoir des mesures plus efficaces et assurer **l'atteinte des cibles climatiques à plus long terme**.

Qu'est-ce qu'un gaz à effet de serre?

Les gaz à effet de serre (GES) sont les gaz qui emprisonnent la chaleur dans l'atmosphère. L'augmentation des émissions de GES due aux activités humaines peut contribuer au réchauffement planétaire. Les principaux GES que l'on documente sont le dioxyde de carbone (CO_2), le méthane (CH_4) et le protoxyde d'azote (N_2O).

En 2022, la Ville de Rosemère s'est dotée d'un inventaire des émissions de GES pour son territoire. Réalisé en deux volets, l'inventaire permet d'obtenir le portrait des émissions de GES liées aux activités **de la Ville** ainsi qu'à celles **de la collectivité**.



Les émissions de GES à Rosemère

55 091
t. éq. CO₂/an
Émissions de GES
totales

2,6 %
par les activités
de la Ville

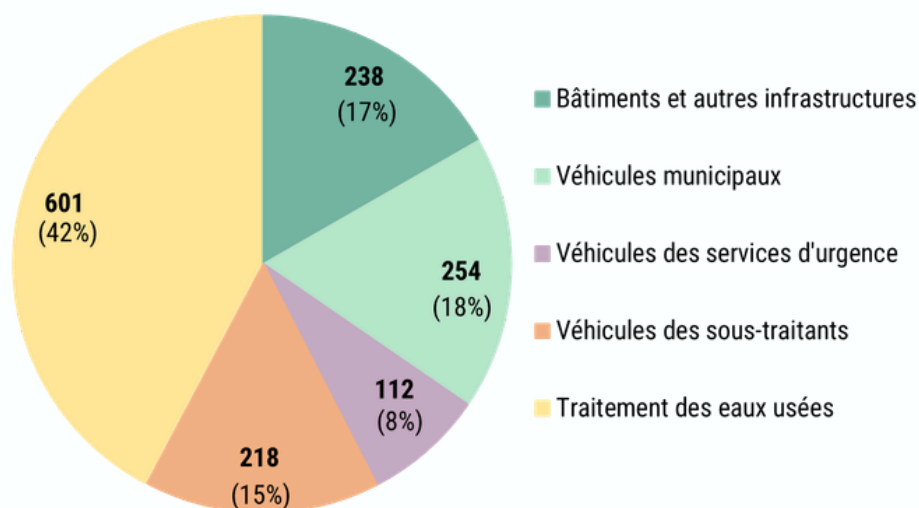
97,4 %
par les activités
de la collectivité

3,8
t. éq. CO₂ par
habitant par an

L'unité « t éq.CO₂ » permet
d'exprimer différents GES selon une
référence commune, en comparant
leur potentiel de réchauffement
planétaire à celui du dioxyde de
carbone (CO₂).

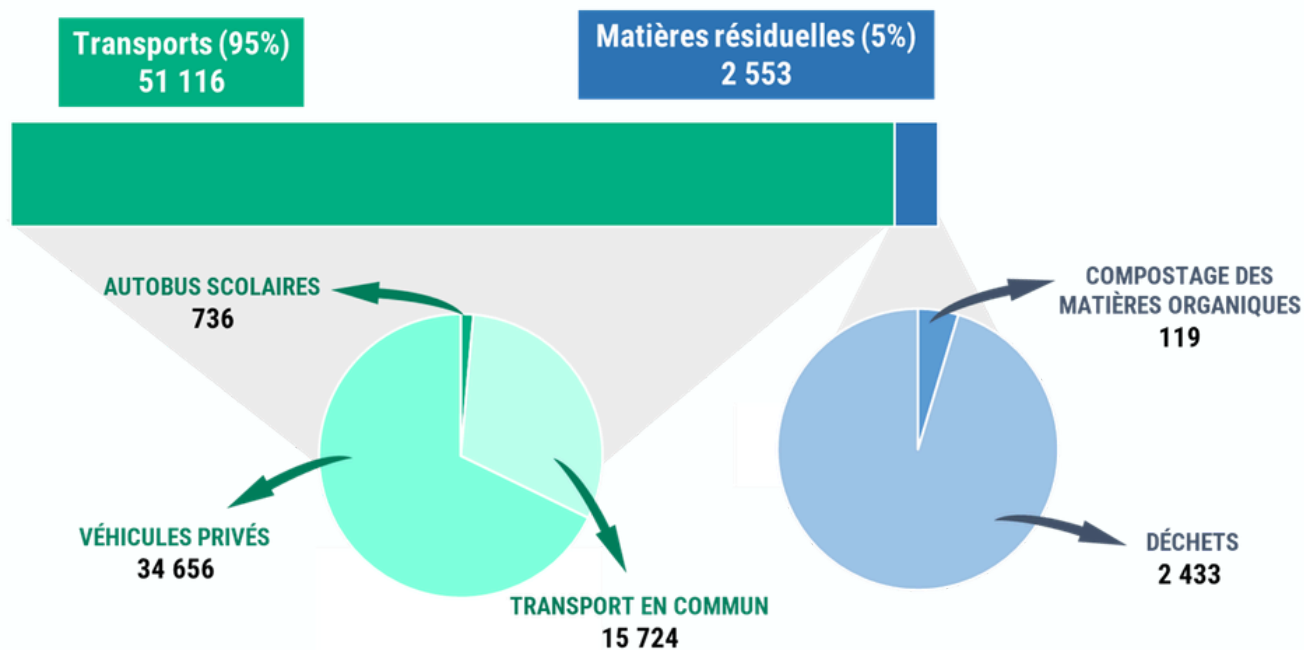
Principales sources d'émissions de GES associées aux activités de la Ville

(en t. éq. CO₂/an)



Principales sources d'émissions de GES de la collectivité

(en t. éq. CO₂/an)



Orientation 1

Contribuer à l'atténuation des changements climatiques

Objectif 1.1 Mettre en place des mesures pour atteindre 15% de réduction des émissions de GES de la Ville d'ici 2035

Pour contribuer concrètement à l'atténuation des changements climatiques, la Ville s'engage à réduire l'empreinte carbone liée à ses activités. Cet objectif repose sur l'amélioration de l'efficacité énergétique, la modernisation des infrastructures et la diminution progressive de l'usage des énergies fossiles, par exemple pour sa flotte de véhicules municipaux. Ainsi, la Ville agit sur ses 4 principales sources d'émissions de GES.

Mesures :

1. Participer au programme Éco énergie 360 de la FQM, pour notamment évaluer le potentiel de rénovation écoénergétique des actifs municipaux
2. Réaliser un audit de la filière biogaz de l'usine de traitement des eaux usées de façon à optimiser la gestion des rejets thermiques
3. Analyser et modifier les contrats municipaux pour accélérer l'optimisation des pratiques des sous-traitants permettant de réduire les émissions de GES liées aux activités de la Ville
4. Remplacer 5 véhicules municipaux à essence ou au diesel par des véhicules électriques, hybrides ou à plus faibles émissions



- Mettre en place une politique d'approvisionnement responsable (PMGMR 4)



Orientation 1

Contribuer à l'atténuation des changements climatiques

Objectif 1.2 Réduire de 27% les émissions liées à la gestion des matières résiduelles

Dans un contexte où la réduction à la source et la valorisation des matières résiduelles sont essentielles, la Ville veut diminuer significativement les déchets éliminés sur son territoire. Pour y parvenir, elle mise sur une meilleure accessibilité aux solutions touchant le tri des matières et un soutien accru aux pratiques écoresponsables des ménages et des industries, commerces et institutions (ICI).

Mesures :

1. Modifier la réglementation pour limiter à un bac à déchets par unité de logement
2. Réaliser une campagne de sensibilisation, une formation ou une activité familiale sur la réduction à la source et le gaspillage alimentaire
3. Offrir des abonnements à une application pour faciliter le prêt d'objets entre citoyens
4. Réaliser une analyse coûts-bénéfices sur diverses options de gestion des matières résiduelles
5. Mettre en place une escouade de sensibilisation au tri des matières résiduelles lors d'événements et dans les lieux publics
6. Recueillir les données sur la participation des citoyens et industries, commerces et institutions (ICI) à la collecte obligatoire des matières organiques
7. Effectuer des communications et des suivis auprès des résidents et des ICI qui ne participent pas à la collecte obligatoire de matières organiques



- Guider nos partenaires vers les événements zéro déchet (MADA 1.2.3)
- Prévoir un budget d'acquisition de mesures écoresponsables lors d'événements dans le but de favoriser le zéro déchet sur le territoire de la Ville (MADA 1.3.2)
- Acheminer les boues municipales valorisables vers une filière de recyclage (PMGMR 21)
- Améliorer l'accessibilité des services de recyclage des résidus de construction, rénovation et démolition (CRD), des encombrants et autres matières (PMGMR 30)
- Obliger et encadrer la tenue d'événements écoresponsables sur le domaine public (PMGMR 6)
- Inclure à la réglementation l'obligation de tri des résidus de CRD dans les demandes de permis de construction, de rénovation et démolition (PMGMR 25)



✓ Mesures complémentaires prévues dans une autre planification en lien avec l'objectif

Orientation 1

Contribuer à l'atténuation des changements climatiques

Objectif 1.3 Favoriser la réduction des émissions de GES liées au transport de la collectivité par la mise en place de solutions de mobilité durable

Pour soutenir la transition vers des déplacements plus durables, la Ville souhaite diminuer l'empreinte carbone des transports sur son territoire. Elle compte donc améliorer l'accès aux modes de transport actifs et collectifs, en diversifiant les options de mobilité partagée et en facilitant l'adoption d'alternatives à l'auto solo.

Mesures :

1. Établir un portrait des habitudes de déplacement sur le territoire de Rosemère
2. Déployer une solution d'optimisation de la circulation en temps réel pour améliorer la fluidité et la sécurité des déplacements
3. Moderniser la réglementation pour favoriser le développement de l'offre d'autopartage
4. Développer une offre d'autopartage avec des véhicules hybrides ou électriques dans les nouveaux développements de moyenne et forte densité



- Améliorer la connectivité entre les pistes cyclables et piétonnes existantes par l'ajout ou l'amélioration de tronçons (MADA 9.2.1)
- Déployer des moyens afin de recevoir la reconnaissance de « Ville Vélo sympathique » (MADA 9.2.4)
- Faire des représentations auprès des compagnies de transport Exo et ATL pour améliorer et bonifier les services (horaires, coûts, accessibilité, personnel, etc.) (MADA 9.1.1)

✓ Mesures complémentaires prévues dans une autre planification en lien avec l'objectif

* Véhicule de type VUS parcourant 25 000 km par année.



Orientation 1

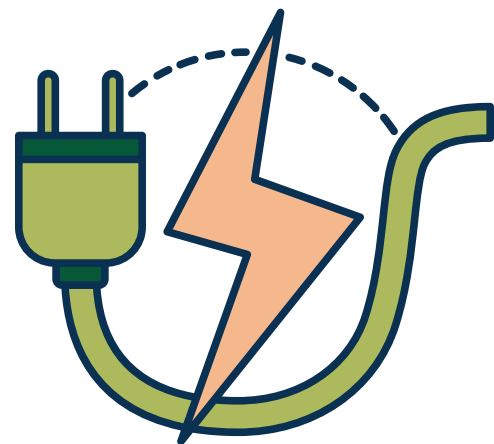
Contribuer à l'atténuation des changements climatiques

Objectif 1.4 Retirer 50% des réservoirs de mazout par rapport à 2024

Bien que les émissions de GES des bâtiments résidentiels n'aient pas été comptabilisées dans l'inventaire réalisé en 2022, l'utilisation du mazout pour le chauffage résidentiel fait partie, avec le transport, des principales sources de GES de la collectivité. La Ville souhaite accélérer l'abandon du chauffage au mazout sur son territoire en poursuivant son soutien au retrait des réservoirs de mazout pour le secteur résidentiel. Avec cet objectif, la Ville vise une réduction de 276 tonnes de CO₂ éq. par année, ce qui équivaut aux émissions annuelles de 52 véhicules à essence.*

Mesures :

1. Prolonger ou bonifier le programme pour encourager le retrait des réservoirs de mazout
2. Lancer une campagne municipale ciblée pour accélérer le retrait du mazout en soulignant les co-bénéfices
3. Établir un portrait de l'utilisation des énergies non renouvelables du secteur commercial et institutionnel (mazout, propane et gaz naturel)



* Véhicule de type VUS parcourant 25 000 km par année.

Volet adaptation aux changements climatiques

Les impacts des aléas climatiques se font déjà sentir à plusieurs niveaux sur le territoire de Rosemère, tant pour les citoyens que pour l'administration municipale. Les épisodes de chaleur intense, les pluies abondantes ou les variations saisonnières inhabituelles ont des effets concrets sur notre milieu de vie. Les changements climatiques pourraient accentuer ces impacts au cours des prochaines années. Il devient donc essentiel de mieux anticiper ces situations et de s'y préparer.

Qu'est-ce qu'un aléa climatique ?

Un aléa climatique est un phénomène climatique qui peut occasionner des conséquences sur les humains et leurs biens, sur l'environnement ou sur l'économie.

La Ville de Rosemère a analysé les risques associés à 7 aléas climatiques

- Inondations et crues importantes
- Vagues de chaleur
- Pluies abondantes
- Tempêtes (vents, orages, grêle, verglas)
- Épisodes de gel-dégel
- Tempêtes de neige
- Sécheresses

La démarche d'adaptation aux changements climatiques permet d'agir en amont, afin de réduire les risques lorsque survient un événement climatique. Elle vise à limiter les conséquences néfastes sur la santé et la sécurité de la population, sur les écosystèmes, ainsi que sur l'économie locale. S'adapter, c'est ajuster nos pratiques, nos infrastructures et notre aménagement du territoire pour faire face à une réalité en évolution. En renforçant sa résilience, Rosemère se donne les moyens de protéger durablement sa communauté et de maintenir la qualité de vie qui fait sa force.



Orientation 2

Adapter le territoire aux changements climatiques en renforçant sa résilience

Objectif 2.1 D'ici 2030, investir 1,2 millions de dollars supplémentaires pour limiter les impacts des pluies abondantes et des inondations, à l'aide des subventions disponibles

D'ici 2030, la Ville prévoit investir, avec l'aide gouvernementale, plus de 27 millions de dollars dans des projets d'infrastructures pour mieux contrôler les eaux de ruissellement et pour réduire les risques d'inondation sur son territoire. Elle souhaite aller plus loin en bonifiant ses investissements dans l'accompagnement des citoyens, la planification et la réglementation, afin d'assurer une gestion robuste des eaux pluviales sur son territoire.

Mesures :

1. Élaborer un plan de gestion durable des eaux de pluie en considérant les projections climatiques
2. Modifier la réglementation pour favoriser les stationnements perméables sur l'ensemble du territoire
3. Mettre en place un programme de sensibilisation et d'accompagnement des propriétaires vulnérables aux inondations pluviales
4. Réaliser les études requises sur les digues de la Ville, selon la réglementation provinciale
5. Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de communication pour favoriser l'acceptabilité sociale des infrastructures vertes
6. Adapter la réglementation afin de réduire les risques liés aux impacts des fortes pluies
7. Réaliser un projet de démonstration de stationnements perméables au parc Charbonneau
8. Produire un guide et un plan de monitoring et d'entretien des infrastructures vertes de drainage urbain existantes



- Poursuivre la mise en œuvre du programme d'inspection des raccordements croisés illégaux et débranchement de gouttières (PEPPSEP 3.4.1)
- Réaliser des aménagements municipaux ou des projets permettant l'infiltration et la rétention de l'eau de pluie (PEPPSEP 2.3.1)
- Améliorer la gestion des eaux du bassin Charbonneau (PP - Moderniser nos infrastructures)
- Moderniser les équipements municipaux pour réduire les surverses (PP - Moderniser nos infrastructures)

 Mesures complémentaires prévues dans une autre planification en lien avec l'objectif

Orientation 2

Adapter le territoire aux changements climatiques en renforçant sa résilience

Objectif 2.2 Favoriser la réduction des îlots de chaleur

Avec des épisodes de chaleur de plus en plus intenses, il devient crucial d'adapter les milieux bâtis pour réduire les îlots de chaleur afin d'assurer la santé et la qualité de vie des citoyens. La Ville souhaite soutenir l'adaptation de la communauté par la végétalisation, la déminéralisation de secteurs prioritaires et la modernisation de la réglementation dans le but de créer des aménagements plus frais et accessibles.

Mesures :

1. Modifier la réglementation pour obliger le remplacement des toitures plates par des toitures ayant un haut taux de réflectivité solaire pour toute nouvelle demande de permis de réfection de toiture
2. Organiser une rencontre avec les acteurs du milieu scolaire pour les inciter à réaliser un projet de déminéralisation et de verdissement des stationnements et des cours d'école
3. Bonifier l'exigence réglementaire de superficie minimum de pourcentage d'espaces verts dans les ICI
4. Modifier le règlement pour limiter le nombre de cases de stationnement dans les zones résidentielles de moyenne à haute densité
5. Faciliter la réalisation d'au moins un projet de déminéralisation sur un terrain non municipal



- Adopter des dispositions réglementaires visant à réduire les îlots de chaleur en favorisant les projets de déminéralisation et les nouvelles plantations, selon le plan de foresterie urbaine et en conformité avec la Loi (MADA 7.2.2)



Orientation 3

Protéger la biodiversité

Objectif 3.1 Réaliser des travaux de contrôle d'espèces végétales exotiques envahissantes (EVEE) sur une superficie de 1.5 hectare et mettre en place des mesures préventives pour éviter la propagation et l'introduction des EVEE

La présence d'espèces végétales exotiques envahissantes (EVEE) sur le territoire de la Ville peut poser une menace pour la protection de la biodiversité. Les risques de propagation des EVEE pourraient s'accroître avec les changements climatiques. Des mesures visant à contrôler les EVEE dans les milieux prioritaires, à renforcer la détection précoce grâce à de nouvelles approches et à prévenir leur propagation sont donc essentielles.

Mesures :

1. Suivre et participer à l'initiative « Soutien aux régions dans la lutte contre les espèces exotiques envahissantes floristiques 2025-2028 » des conseils régionaux de l'environnement
2. Lors de la modification du Règlement sur la qualité de vie (voir objectif 3.2), inclure des dispositions visant à limiter la propagation des EVEE et interdire la plantation d'espèces horticoles envahissantes
3. Réaliser une campagne d'information et de sensibilisation citoyenne sur les espèces envahissantes



- Effectuer des travaux de contrôle des EVEE dans les milieux ciblés du refuge faunique de la Rivière-des-Mille-Îles
- Effectuer des travaux de contrôle des EVEE dans des milieux terrestres de tenure municipale



Orientation 3

Protéger la biodiversité

Objectif 3.2 Aménager des zones de biodiversité sur une superficie de 7 hectares d'espaces verts

La biodiversité renforce la résilience du territoire en soutenant des écosystèmes capables de fournir de nombreux services écosystémiques, mais son maintien est aussi menacé par les changements climatiques. La protection de la biodiversité est un pilier stratégique pour rendre l'adaptation plus efficace et durable. La présence de plusieurs parcs et espaces verts sur le territoire constitue une opportunité de créer des habitats favorables à la protection de la biodiversité. Cet objectif vise à planifier et gérer les espaces verts de manière à améliorer la connectivité des milieux naturels et à encourager des pratiques d'entretien et d'aménagement qui favorisent des habitats diversifiés et résilients.

Mesures :

1. Lors de l'aménagement ou du réaménagement du parc Bourbonnière, intégrer des critères de conception visant à augmenter la résilience climatique
2. Moderniser le Règlement de zonage de manière à favoriser la biodiversité dans les espaces verts résidentiels, institutionnels et commerciaux
3. Évaluer la faisabilité de la mise en oeuvre d'un projet de végétalisation de l'emprise d'Hydro-Québec
4. Informer les citoyens sur la démarche et les bénéfices des zones de biodiversité
5. Rédiger une procédure interne sur les bonnes pratiques de gestion des espaces verts



- Réaliser une étude de connectivité écologique à l'échelle de la Ville et identifier les secteurs spécifiques pour l'aménagement de zones de biodiversité
- Aménager des zones de biodiversité dans les espaces verts publics
- Renaturaliser la devanture de l'Externat Sacré-Coeur
- Modification du Règlement sur la qualité de vie pour favoriser l'habitat des monarques et autres espèces pollinisatrices sur les terrains privés



Orientation 3

Protéger la biodiversité

Objectif 3.3 Contribuer à la restauration et à la conservation de 2 milieux humides et hydriques de grande valeur écologique

Le refuge faunique de la Rivière-des-Mille-Îles est un milieu de grande importance pour la protection de la biodiversité de la région, en particulier dans le contexte urbanisé. En participant à l'agrandissement de ce territoire d'exception, la Ville démontre son engagement à protéger davantage de milieux naturels d'intérêt via des mesures qui permettront de restaurer des milieux riverains et d'assurer l'intégrité des habitats pour consolider le refuge faunique.

Mesures :

1. Chaque année, effectuer des visites et sensibiliser les propriétaires pour éliminer les empiétements dans les terrains municipaux zonés en conservation du secteur de la rivière aux Chiens
2. Sous réserve de l'obtention d'une aide financière gouvernementale, mettre en œuvre les recommandations de l'étude de pré faisabilité pour la restauration des rives de la rivière aux Chiens
3. Adopter une résolution pour l'intégration des lots municipaux restaurés dans le refuge faunique (rives de la rivière aux Chiens, marais Miller, devanture de l'école Externat Sacré-Coeur)



- Réaliser, en collaboration avec le MTMD et Éconature, un projet de restauration de l'habitat du poisson au marais Miller
- Réaliser une étude de pré faisabilité pour un projet de restauration des rives de la rivière aux Chiens



Orientation 4

Accroître les connaissances, la mobilisation et l'engagement

Objectif 4.1 Développer une plateforme géomatique pour centraliser, visualiser, analyser et diffuser les données environnementales et climatiques du territoire

Pour mieux comprendre et anticiper les impacts des changements climatiques, la Ville souhaite se doter de nouveaux outils de gestion de l'information. Cet objectif vise à faciliter l'acquisition, l'analyse et l'interprétation de données climatiques et territoriales afin de suivre les événements climatiques, soutenir plus efficacement la prise de décision et améliorer la communication des risques auprès des citoyens et partenaires.

Mesures :

1. Embaucher une ressource spécialisée en géomatique et faire l'acquisition d'un logiciel de géomatique
2. Développer un outil géomatique permettant de centraliser et d'uniformiser l'information pertinente à la gestion des risques et de produire un registre des événements climatiques
3. Produire et mettre en ligne une cartographie participative pour documenter les conséquences vécues des aléas climatiques
4. Améliorer l'information transmise aux citoyens à l'aide de nouveaux outils de gestion et d'information permettant de suivre et de mesurer les solutions d'adaptation mises en place



Orientation 4

Accroître les connaissances, la mobilisation et l'engagement

Objectif 4.2 Réaliser 4 mesures visant la sensibilisation et la participation de la communauté

La sensibilisation et la participation citoyenne sont des leviers essentiels pour renforcer la résilience collective face aux changements climatiques. Les mesures prévues permettent de multiplier les actions d'information, de sensibilisation et d'accompagnement afin de mobiliser la population, les organismes et les partenaires et de créer une culture commune d'engagement climatique sur son territoire.

Mesures :

1. Promouvoir le programme JeRénovÉco pour améliorer la résilience des bâtiments
2. Diffuser l'avancement du PLACC et promouvoir les réalisations citoyennes et municipales
3. Sensibiliser la population aux bonnes pratiques de prévention des maladies causées par les moustiques et les tiques
4. Organiser un concours pour promouvoir la gestion différée des pelouses en terrain privé



- Réaliser une campagne de communication avec le COBAMIL sur la protection de la source d'eau potable (PEPPSEP 1.3.2)
- Promouvoir les initiatives écoresponsables en place sur les plateformes de la Ville (couches, produits d'hygiène) (MADA 1.3.1)
- Faire la revue des mesures écofiscales existantes, documenter leurs facteurs clés de succès et leurs défis et analyser la faisabilité d'implanter ces mesures à Rosemère / Instaurer des mesures Écofiscales (ATCL MRC / Planification Stratégique)



Conclusion

Face aux défis posés par les changements climatiques, la Ville réaffirme sa volonté d'agir de façon concrète, structurée et durable. Ce plan de lutte et d'adaptation aux changements climatiques constitue un engagement à mettre en œuvre des solutions qui réduisent notre empreinte carbone, renforcent la résilience de notre territoire et protègent la qualité de vie de notre collectivité. Il guidera les décisions et les actions municipales dans les années à venir.

La réussite de ce plan repose également sur un effort partagé et une vision commune. Par les choix collectifs et les actions mises en œuvre à l'échelle locale, il sera possible de réduire progressivement les émissions de gaz à effet de serre et de favoriser une transition vers des pratiques plus durables. Ensemble, par des actions cohérentes et une mobilisation de chacun, nous pouvons bâtir une collectivité plus résiliente, responsable et soucieuse d'un avenir plus durable.



Référence à citer:

Institut des territoires. 2026. Plan de lutte et d'adaptation aux changements climatiques 2026-2030 – Ville de Rosemère. Rapport réalisé pour la Ville de Rosemère. 21 pages.